

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : 17
Quorum : 10
Présents : 14
Représentés : 2
Votants : 16

Délibération n° **23055**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 10 juillet 2023

L'an deux mille-vingt-trois, le dix du mois de juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Mesmin, dûment convoqué par Madame le maire le 05/07/2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Anne ROY, Maire.

Présents (14) : BELAUD Céline, BITEAU Antoine, BITEAU Christelle, CHAUVET Christelle, DIGUET HERBERT Séverine, DUCOUT Jean-Louis, DUJOUR Jean-Baptiste, LABAIEYE Patrice, MORET Fabien, PERAU Henri, ROUGER Emmanuelle, ROUSSEAU Hervé, ROY Anne, VASSEUR Jean-Charles.

Pouvoirs (2) : PARREAU Jessica à ROY Anne, VASSEUR Anne à VASSEUR Jean-Charles.

Excusé (1) : François-Xavier LEBLOND

Secrétaire : Jean-Louis DUCOU .T

OBJET : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES : AVIS PROJET DE PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE DU PAYS DE POUZAUGES

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu l'article L1214-15 du code des transports « Le projet de plan de mobilité est arrêté par l'organe délibérant de l'autorité organisatrice de transport. Il est soumis, pour avis, aux conseils municipaux, départementaux et régionaux, aux autorités organisatrices de la mobilité limitrophes ainsi qu'aux autorités administratives compétentes de l'Etat concernés dans un délai et des conditions fixés par voie réglementaire. » ;

Vu l'article L1214-36-1 du Code des Transports définissant les modalités d'élaboration du Plan Mobilité Simplifié ;

Considérant la délibération n°09022101 du conseil communautaire en date du 09 février 2021 sur la prise de compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) pas la Communauté de communes du Pays de Pouzauges ;

Considérant que la commune de Saint-Mesmin a été sollicitée par courrier en date du 23 juin 2023 par la Communauté de communes du Pays de Pouzauges pour émettre un avis sur leur projet adopté de Plan de Mobilité Simplifié ;

Considérant que la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges (CCPP) s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié (PMS) et d'un Schéma Directeur Cyclable (SDC) depuis janvier 2022 ;

Considérant que le bureau d'études ITEM Etudes et Conseil a été missionné pour accompagner la CCPP dans cette démarche. Ce document vise à définir les ambitions de la CCPP en matière de politique en faveur des transports en commun, des modes actifs et des modes de déplacements alternatifs à l'autosolisme ;

Considérant que ce plan de mobilité simplifié, incluant un schéma directeur cyclable a fait l'objet d'une large concertation avec les communes, les partenaires institutionnels, ainsi qu'avec les représentants du monde économique et de la société civile (associations, AOM limitrophes) ;

SLOW

Considérant que le projet de Plan de Mobilité est composé d'une synthèse du diagnostic territorial, de la démarche de concertation mise en œuvre ainsi que des orientations stratégiques retenues dans le plan d'actions. Le programme d'actions du plan de mobilité s'articule autour de 6 axes stratégiques, déclinés en 20 actions opérationnelles :

- Axe 1 : Gouvernance
- Axe 2 : Développer l'usage des transports collectifs et améliorer l'intermodalité
- Axe 3 : Tendre vers un usage partagé de l'automobile
- Axe 4 : Aménagement du territoire
- Axe 5 : Intensifier le recours aux modes actifs
- Axe 6 : Communiquer et accompagner le changement de comportement des habitants

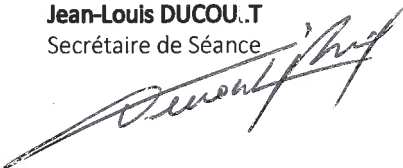
Considérant que la commune de Saint-Mesmin dispose de de trois mois pour rendre un avis, à compter du 23 juin 2023. Passé ce délai, sans avis rendu, celui-ci sera réputé favorable.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- EMET un avis favorable sur le projet de Plan de Mobilité Simplifié du Pays de Pouzauges

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signés au Registre tous les membres.

Jean-Louis DUCOU..T
Secrétaire de Séance



Anne ROY
Signé électroniquement par : Anne
ROY
Date de signature : 18/07/2023
Qualité : Maire de St Mesmin